



FICHE D'INFORMATION

ALERTE AGRICULTEURS

Le message SMS « Alerte Agriculteurs » a pour objectif de contribuer à la sécurité des exploitations agricoles des départements du Doubs et du Territoire de Belfort en permettant à leurs responsables de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière.

Pourquoi ?

Dès qu'un professionnel appelle le 17 pour informer la gendarmerie ou la police nationale qu'il a été victime d'un des faits énumérés précédemment, le centre opérationnel et de renseignement de la Gendarmerie ou le centre d'information et de commandement de la Police diffusent l'alerte par un SMS collectif. Sous le titre « Alerte Agriculteurs », il décrit succinctement les faits constatés, le lieu, les renseignements connus sur le ou les auteurs.

L'information doit parvenir aux services de gendarmerie ou de police dans un délai ne dépassant pas une heure suivant les faits.

Chaque numéro de téléphone portable est répertorié dans un fichier, propriété de la Chambre Interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort et déclaré à la CNIL.

Comment ?

Les faits susceptibles de faire l'objet d'une alerte SMS

- les vols avec violence
- les vols de matériel agricole commis en bande
-

Qui ?

Le dispositif d'alerte par SMS est destiné aux exploitants agricoles du Doubs et du Territoire de Belfort. Cette initiative réunit la Préfecture du Doubs, la Préfecture du Territoire de Belfort, la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort.

Combien ?

L'adhésion au dispositif « Alerte Agriculteurs » est entièrement prise en charge par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort et gratuite pour tous les exploitants agricoles.

Contact Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort - Alerte Agriculteurs – Marie-Ange GIRARDOT PONSARD

Tél. : 03 81 65 52 00 -